

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-028119-069

DATE : LE 20 SEPTEMBRE 2006

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me PIERRE PELLERIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION :

D. & F. FURNITURE LTD.
Débitrice

et

RSM RICHTER INC.
Syndic/Requérant

JUGEMENT

- [1] LA COUR, sur la requête en ratification de la proposition que la partie débitrice a soumise à ses créanciers lors d'une assemblée tenue le 18 AOÛT 2006;
- [2] ATTENDU que les créanciers présents à l'assemblée ont majoritairement approuvé les termes de cette proposition, tel qu'il appert d'une copie du procès-verbal de la susdite assemblée;
- [3] ATTENDU que dans son rapport concernant cette proposition, le syndic conclut que celle-ci est avantageuse pour les créanciers de la masse;

[4] VU les dispositions de l'article 58 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

[5] **PAR CES MOTIFS:**

[6] **RATIFIE** la proposition que la débitrice a soumise à ses créanciers lors de l'assemblée tenue le 18 AOÛT 2006.

COPIE CONFORME



GREFFIER ADJOINT

(Signé): PIERRE PELLERIN
REGISTRAIRE

/ap